



Saint-Cast-le-Guildo

DELIBERATION ET SUJETS ABORDES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017 – 20H

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Josiane ALLORY, Maire

Présents : Mme EGRIX, M. MENARD, Mme BLANCHET, M. LORRE, Mme LECLERC, Mme BREBANT, Mme DOSIN, Mme LEBLANC, M. LEMOINE, Mme MICHEL, M. MONTFORT, M. PRODHOMME, Mme QUENOUAULT, M. GENET.

Absents excusés représentés : M. COJEAN, Mme DERUELLE, Mme DESCOMES, M. VALOT et M. VILT représentés respectivement par Mme BLANCHET, Mme EGRIX, Mme DOSIN, Mme BREBANT et Mme MICHEL.

Absents : Mme BODIN, M. BOUCHONNEAU, M. JARRY

Secrétaire de Séance : Mme LEBLANC.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23

Présents : 15 + 5 Pouvoirs

Votants : 20

*

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal

1. DM n° 1 - Budget Eau – année 2017
2. Budget Supplémentaire Assainissement – Année 2017
3. Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du Service d'alimentation en Assainissement – Exercice 2016
4. Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du Service d'alimentation en Eau Potable – Exercice 2016
5. Indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour 2016
6. Opération « Argent de poche »
7. Subvention exceptionnelle – Fondation de France – Passage de l'ouragan Irma dans les Antilles
8. Titres irrécouvrables – Budget Commune
9. DM n°3 - Budget Général – année 2017

*

FINANCES

AFFAIRE 1 : BUDGET EAU 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : René LORRE - Adjoint au Maire

Suite à l'exposé de Monsieur LORRE, Adjoint au Maire :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de modifier les crédits suivants du **budget eau** pour l'année 2017 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

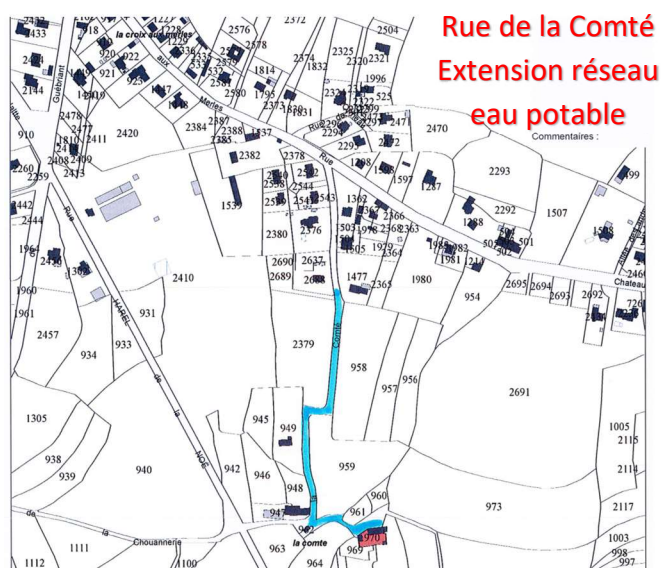
Dépenses

- Programme 73 « Augmentation capacité eau potable »
Article 2318 « Autres Immobilisations en cours » - 64 600,00 €
- Programme 52 « Extensions diverses »
Article 2318 « Autres Immobilisations en cours » + 32 300,00 €
- Programme 71 « Renouvellement réseaux »
Article 2318 « Autres Immobilisations en cours » + 32 300,00 €

Recettes

- Programme 73 « Augmentation capacité eau potable »
Article 2762 « Créances sur transfert de droit à déduction de TVA » - 10 766,00 €
- Programme 52 « Extensions diverses »
Article 2762 « Créances sur transfert de droit à déduction de TVA » + 5 383,00 €
- Programme 71 « Renouvellement réseaux »
Article 2762 « Créances sur transfert de droit à déduction de TVA » + 5 383,00 €

VOTE : A L'UNANIMITE



Ce projet s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
011	Charges à caractère général	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 380,00	0,00	0,00	0,00	28 380,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		103 380,00	0,00	0,00	0,00	103 380,00
66	Charges financières	99 719,79	0,00	0,00	0,00	99 719,79
67	Charges exceptionnelles	12 800,00	0,00	0,00	0,00	12 800,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	14 916,00		0,00	0,00	14 916,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		230 815,79	0,00	0,00	0,00	230 815,79
023	Virement à la section d'investissement (6)	191 391,52		0,00	0,00	191 391,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	114 166,95		0,00	0,00	114 166,95
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		305 558,47		0,00	0,00	305 558,47
TOTAL		536 374,26	0,00	0,00	0,00	536 374,26

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	536 374,26

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	503 774,26	0,00	0,00	0,00	503 774,26
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
Total des recettes de gestion des services		533 774,26	0,00	0,00	0,00	533 774,26
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		533 774,26	0,00	0,00	0,00	533 774,26
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	2 600,00		0,00	0,00	2 600,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 600,00		0,00	0,00	2 600,00
TOTAL		536 374,26	0,00	0,00	0,00	536 374,26

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	536 374,26

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'approuver la section de fonctionnement du projet de budget assainissement pour l'exercice 2017.

VOTE : A L'UNANIMITE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 796 552,26	0,00	260 960,00	260 960,00	2 057 512,26
	Total des dépenses d'équipement	1 796 552,26	0,00	260 960,00	260 960,00	2 057 512,26
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 301,33	0,00	0,00	0,00	76 301,33
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	132 478,00		-114 988,74	-114 988,74	17 489,26
	Total des dépenses financières	208 779,33	0,00	-114 988,74	-114 988,74	93 790,59
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 005 331,59	0,00	145 971,26	145 971,26	2 151 302,85
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 600,00		0,00	0,00	2 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	309 425,35		43 492,00	43 492,00	352 917,35
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	312 025,35		43 492,00	43 492,00	355 517,35
	TOTAL	2 317 356,94	0,00	189 463,26	189 463,26	2 506 820,20

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 506 820,20

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
13	Subventions d'investissement	860 195,00	0,00	0,00	0,00	860 195,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	860 195,00	0,00	0,00	0,00	860 195,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	333 630,16	0,00	0,00	0,00	333 630,16
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	309 425,35	0,00	43 492,00	43 492,00	352 917,35
	Total des recettes financières	643 055,51	0,00	43 492,00	43 492,00	686 547,51
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 503 250,51	0,00	43 492,00	43 492,00	1 546 742,51
021	Virement de la section d'exploitation (4)	191 391,52		0,00	0,00	191 391,52
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	114 166,95		0,00	0,00	114 166,95
041	Opérations patrimoniales (4)	309 425,35		43 492,00	43 492,00	352 917,35
	Total des recettes d'ordre d'investissement	614 983,82		43 492,00	43 492,00	658 475,82
	TOTAL	2 118 234,33	0,00	86 984,00	86 984,00	2 205 218,33

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 301 601,87

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 506 820,20

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'approuver la section d'investissement du budget supplémentaire assainissement pour l'exercice 2017.

VOTE : A L'UNANIMITE

AFFAIRE 3 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Exercice 2016

Rapporteur : René LORRE - Adjoint au Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de service d'assainissement collectif.

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement de la Commune de SAINT CAST LE GUILDO, annexé à la présente délibération.

AFFAIRE 4 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – Exercice 2016

Rapporteur : René LORRE - Adjoint au Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de service d'eau potable.

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Eau Potable de la Commune de SAINT CAST LE GUILDO, annexé à la présente délibération.

AFFAIRE 5 : INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) DUE AUX INSTITUTEURS POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : Valérie LECLERC - Adjoint au Maire

L'Assemblée est informée que par courrier en date du 2 août 2017, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor indiquait que le barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction était maintenu pour l'année 2016, à savoir ;

- 2 213 € le montant de l'IRL revenant aux instituteurs célibataires
- 2 765 € le montant de l'IRL des instituteurs mariés ou célibataires avec enfant(s) à charge

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette proposition

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **EMET** un avis favorable

VOTE : A L'UNANIMITE

AFFAIRE 6 : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Rapporteur : Magali EGRIX - Adjoint au Maire

Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 17 ans la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Le dispositif "Argent de poche" entre dans le programme Ville Vie Vacances de l'ACSE (Agence Nationale pour la cohésion Sociale et l'Égalité des Chances). Il crée la possibilité pour des adolescents d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) contribuant à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération (dans la limite de 15 € par jeune et par jour, seuil d'exonération de charges).

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :

- Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3h).
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Désherbage des cimetières
- Petits travaux d'entretien du stade
- Arrosage des plantes
- Nettoyage de véhicules, structures de jeux
- Classement et reliure au service administratif
- Inventaire rangement de matériels

Vu l'avis de la Commission « Jeunesse et Sport » en date du 18/09/2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **EMET** un avis favorable à mise en place du dispositif « ARGENT DE POCHE »
- **AUTORISE** Madame le maire à engager les démarches nécessaires

VOTE : A L'UNANIMITE

Contrat de participation au dispositif « Argent de poche des mineurs »

Ce contrat est un engagement de votre part sur ce dispositif et impose certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée pour y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h
- Chaque année, je peux participer au maximum à 5 demi-journées d'activités

Concernant la réalisation des chantiers :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois me consacrer pleinement pendant toute durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit sur les chantiers. En conséquence, les téléphones devront être positionnés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents près desquels je travaille mais également envers les autres participants au chantier.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je le lave et le range à l'issue du chantier. Je le remets à l'encadrant à la fin des chantiers.

Sanctions appliquées par un non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion définitive du dispositif « Argent de Poche ».
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant pour les encadrants.

Indemnisation du chantier

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne un versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée : 3 heures). Le paiement se fera en mairie le vendredi entre 10h et 12h de la semaine de la mission.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à le
Signature du participant,
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Une première expérience enrichissante
au service de la population de la commune...



DISPOSITIF

NOUVEAU



ARGENT
DE POCHE



Pour les
jeunes de
16-17 ans

Une mission d'intérêt
général de 3 heures pour
ta commune qui te fera
gagner 15€

5 missions
maximum
par an.



Organisé par la commune à chaque période de vacances



Lancement du dispositif aux vacances de la Toussaint 2017

Pour t'inscrire c'est facile, tu dois :

- Remplir avec tes parents le dossier d'inscription et signer le contrat d'engagement.
- Joindre à ce dossier une photocopie de pièce d'identité, une attestation d'assuré social et une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Ensuite, avec ton dossier complet,
- Tu te présentes le premier lundi de chaque période de vacances (zone B) entre 10h et 12h.
- Tu choisiras alors une mission en fonction des besoins de la commune
- Un horaire et un lieu de rendez-vous te sera ensuite donnés en fonction de ton choix avec ton référent de chantier.

Voici quelques exemples de missions possibles :

- Désherbage des cimetières
- Petits travaux d'entretien du stade
- Arrosage des plantes
- Nettoyage de véhicules,
- Inventaire, rangement ou nettoyage de matériels dans l'école et les locaux périscolaires.

Le dossier
devra être
complet
pour
obtenir ta
mission !!



Pour tout renseignement
supplémentaire, tu peux
appeler la mairie au
02/96/41/80/18 et demander
Servane



DOSSIER D'INSCRIPTION 2017-18

Nom du Jeune:.....Prénom:
Date de naissance:/...../.....
Adresse:.....22380 SAINT CAST LE
GUILDLO.
Téléphone parents: 02/...../...../..... Ou/...../.....
Téléphone portable du jeune:/...../...../.....
Email:.....

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,.....
En qualité de parents ou tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille ou mon fils s'engage :

- La commune de Saint Cast Le Guildo ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de Poche ». En aucun cas, la bourse versée pour l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert des parents ou du tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune se blesse, soit au cours de l'activité, soit au cours de trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

Autorise mon enfant:

Nom:.....Prénom:
Domicilié(e):.....
..... A participer à l'opération « Argent de Poche ».

Dans le cadre de ces chantiers « Argent de Poche » des photos ou des reportages peuvent être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue de mon enfant.

Je n'autorise pas les prises de vue de mon enfant.

Fait à..... Le/...../.....

Signature des parents ou représentant légal
Précédée de la mention « lu et approuvé »

AFFAIRE 7 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DE FRANCE SUITE AU PASSAGE DE L'OURAGAN IRMA DANS LES ANTILLES

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

Suite au passage de l'ouragan ayant touché les Antilles en Septembre 2017, il est proposé au Conseil Municipal de manifester sa solidarité en attribuant à l'association PICA "Pompier International des Côtes d'Armor", pour ses actions menées dans le domaine humanitaire, une aide financière d'un montant de 2000 € .

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE D'ATTRIBUER une aide financière d'un montant de **2000 €** à l'Association Pompier International des Côtes d'Armor. Les crédits seront prélevés sur l'article 6574 du Budget 2017.

VOTE : A L'UNANIMITE

AFFAIRE 8 - DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR – TITRES IRRECOUVRABLE – BUDGET COMMUNE – ANNEE 2015 / ANNEE 2016

Rapporteur : Josiane ALLORY - Maire

L'Assemblée est informée que malgré les poursuites engagées restées sans résultat, plusieurs titres de recettes sont irrécouvrables.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

EST FAVORABLE à l'admission en non-valeur des titres suivants :

BUDGET COMMUNE

Année 2015

Rôle T 534

- Droit de place marché 220,80 €

BUDGET COMMUNE

Année 2016

Rôle 29-4

- Cantine garderie 7,20 €

BUDGET COMMUNE

Année 2015

Rôle T804

- Forfait aqua gym 164,30 €

VOTE : A L'UNANIMITE

AFFAIRE 9 : BUDGET GENERAL 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°3 -

Rapporteur : Gilbert MENARD

Suite à l'exposé de Monsieur MENARD, Adjoint au Maire :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de modifier et ouvrir les crédits suivants du **budget commune** pour l'année 2017 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

- Programme 112 « Sécurité incendie »
Article 2315 « Installations matériels et outillage technique » - 3 000,00 €

- Programme 142 « Environnement tourisme »
Article 2315 « Installations matériels et outillage technique » + 14 000,00 €

- Programme 134 « Bâtiments communaux »
Article 2313 « Immobilisations en cours » + 9 931,00 €

Recettes

- Chap 13 « subvention d'équipement »
Article 1332 « Amendes de police » + 20 931,00 €

VOTE : A L'UNANIMITE

*

INFORMATIONS

Décisions Municipales prises par le Maire en vertu de l'Article L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales.

N°	Objet	Echéance	Montant
28/2017	Avenant Convention APMI - Locaux Savary	Vacances de la Toussaint 2017	/
29/2017	Signature convention occupation appartement rue Ville Orien - Mlle CAZAL	28 Juin 2018	Redevance d'Occupation
30/2017	Avenant 1 contrat location matériel SNSM – Echange de matériel	Eté 2017	/

*